

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 22 mars 2025
2. Repas du 1^{er} mai
3. Prêt relais en attente du versement du FCTVA
4. Création de postes pour le CLSH
5. Tarifs CLSH 2025
6. Présentation de l'état annuel de l'indemnisation des élus
7. Taux d'imposition 2025
8. Budget primitif 2025

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 22 mars 2025

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal en date du 22 mars 2025 est approuvé.

2. Repas du 1^{er} mai

Le conseil municipal a discuté de l'organisation du repas du 1^{er} mai 2025.

3. Prêt relais en attente du versement du FCTVA

Pour financer l'attente de perception de recettes de FCTVA et subventions, le Maire propose au conseil municipal de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France : Un crédit-relais pour un montant de 82 000 €. Le FCTVA attendu sur la base des investissements réalisés est : 82 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter le crédit-relais auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4. Création de postes pour le CLSH

Le conseil municipal a discuté de l'organisation du CLSH 2025 et du recrutement.

5. Tarifs CLSH 2025

Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit les tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement, à compter du 07 juillet 2025 et jusqu'au 25 juillet 2025.

TARIFS POUR LA 1^{ère} et 3^{ème} SEMAINE (5 JOURS)

ENFANTS HABITANTS ou SCOLARISES à TROISVILLES

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	17.50 €	10.00 €
370 à 499	25.50 €	18.00 €
500 à 700	31.50 €	24.00 €
701 à 800	35.50 €	28.00 €
801 à 1000	37.50 €	30.00 €
+ 1001	39.50 €	32.00 €

ENFANTS NON HABITANTS ou NON SCOLARISES à TROISVILLES

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	30.00 €	10.00 €
370 à 499	38.00 €	18.00 €
500 à 700	44.00 €	24.00 €
701 à 800	48.00 €	28.00 €
801 à 1000	50.00 €	30.00 €
+ 1001	52.00 €	32.00 €

TARIFS POUR LA 2^{ème} SEMAINE (4 JOURS, 14 JUILLET ETANT FERIE)

ENFANTS HABITANTS ou SCOLARISES à TROISVILLES

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	14.00 €	8.00 €
370 à 499	20.40 €	14.40 €
500 à 700	25.20 €	19.20 €
701 à 800	28.40 €	22.40 €
801 à 1000	30.00 €	24.00 €
+ 1001	31.60 €	25.60 €

ENFANTS NON HABITANTS ou NON SCOLARISES à TROISVILLES

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE AVEC LE REPAS	PARTICIPATION FAMILIALE SANS LE REPAS
0 à 369	24.00 €	8.00 €
370 à 499	30.40 €	14.40 €
500 à 700	35.20 €	19.20 €
701 à 800	38.40 €	22.40 €
801 à 1000	40.00 €	24.00 €
+ 1001	41.60 €	25.60 €

Possibilité de paiement en 3 fois, le dernier règlement devra être effectué pour début Juillet.
Le conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

6. Présentation de l'état annuel de l'indemnisation des élus

Commune de Troisvilles : Indemnités allouées.

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Montant Mensuel Brut
RICHARD Jérémy	15,00 %	616.57

B. Adjoint au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	Montant mensuel brut
1 ^{ER} adjoint : BLARY Guislaine	7,00 %	287.73
2 ^{ème} adjoint : GOBERT Didier	7,00 %	287.73
3 ^{ème} adjoint : SANTERRE Françoise	7,00 %	287.73

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la présentation effectuée.

7. Taux d'imposition 2025

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,29 %	35,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	64,02 %	64,02 %
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	18,27 %	18,27 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette proposition à l'unanimité.

8. Budget primitif 2025

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'étude et au vote du budget primitif 2025. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET PRIMITIF 2024	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	723 366,28 €	723 366,28 €
Section d'investissement	677 998,54 €	677 998,54 €
TOTAL	1 401 364,82 €	1 401 364,82 €

Monsieur le Maire clôt la séance à 19H48.

Le Maire,
Jérémy RICHARD



La secrétaire de séance,
Guislaine BLARY.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Blary', is written over the text of the secretary's name.